Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 145 du 2 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

DÉCISION N° 3296/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces.

Du *28 août 2019*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES :

Sous-direction « métiers » ; Bureau « finances »

DÉCISION N° 3296/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces.

Du 28 août 2019

NOR A R M E 1 9 5 5 2 0 7 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 179/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 22 janvier 2019 fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 410.2.9.

Référence de publication :

La ministre des armées :

Vu Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement. ;
Vu Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense. ;
Vu Décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires. ;
Vu Arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants. ;
Vu Arrêté du 28 février 2019 (A) portant organisation du service du commissariat des armées ;
Vu Instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense. ;
Vu Instruction N°1596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 26 juillet 2019 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées. ;
Vu Décision N° 3134/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI du 23 mai 2011 relative à la création d'une trésorerie militaire spécifique à la projection de forces au sein du centre interarmées d'administration des opérations. ;
Vu Décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires. ,

Décide :

Art. 1er.

La liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces ainsi que leur catégorisation sont fixées en annexe.

Art. 2.

Les sous-trésoreries militaires suivantes sont dissoutes :

- la sous-trésorerie militaire « Douchanbé » ;
- la sous-trésorerie militaire « GGDM19/DET GPD ».

Art. 3.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le commissaire en chef de 1re classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,

Éric BARTLETT.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n°59 du 10 mars 2019, texte n°13.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES RATTACHÉES À LA TRÉSORERIE MILITAIRE DÉDIÉE À LA PROJECTION DES FORCES.

DÉNOMINATION DE LA SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE	ORDONNATEUR	CATÉGORIE DE GESTION
TAMOUR	DÉTACHEMENT EN JORDANIE	CIAO	COMPLEXE
SAHEL 4	ESN	CIAO	COMPLEXE
AMBRE 1	ESN	CIAO	COMPLEXE
ESN RCA	ESN	CIAO	COMPLEXE
D'ALERTE	CIAO	CIAO	COMPLEXE
EFP	DÉTACHEMENT MISSION *ENHANCED FORWARD PRESENCE*	CIAO	COMPLEXE